

	<b>DOCUMENTATION</b>	Réf : ADM-DOC-001
	Famille : Administratif	Version : 02
	<b>REGISTRE D'ACCESSIBILITE INSTITUTS DE FORMATION DE NEVERS</b>	Date d'application :
		Pages : 1/5

## Table des matières

TEXTES DE REFERENCES .....	1
ACCES EXTERIEUR .....	1
Portail d'entrée .....	1
Entrée de l'établissement.....	2
Stationnement.....	2
Circulation à l'extérieur du bâtiment .....	2
ACCESSIBILITE DU BATIMENT .....	2
Circulation dans le bâtiment .....	2
Bandes podotactiles dans les escaliers .....	3
Sanitaires .....	3
FORMATION DU PERSONNEL .....	3
VUE DE L'ETABLISSEMENT.....	3
FICHE DE SYNTHESE.....	4

## TEXTES DE REFERENCES

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>

## ACCES EXTERIEUR

L'Institut de Formation est situé au :

**15, rue du Donjon  
58000 NEVERS**

Le bâtiment et les extérieurs sont partagés avec le CNFPT.

### Portail d'entrée

L'entrée de l'établissement n'est pas équipée d'un portail électrique. Le portail est ouvert pendant les horaires d'ouverture de l'établissement :

**Du lundi au vendredi  
De 8h00 à 17h30**

Il est possible d'appeler un agent de l'accueil au 03 86 71 84 20 qui viendra accueillir la personne et accompagner les déplacements.

	<b>DOCUMENTATION</b>	Réf : ADM-DOC-001
	Famille : Administratif	Version : 02
	<b>REGISTRE D'ACCESSIBILITE INSTITUTS DE FORMATION DE NEVERS</b>	Date d'application :
		Pages : 2/5

### Entrée de l'établissement

Le bâtiment se trouve en contrebas de la rue du Donjon. Afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, une rampe d'accès a été installée à l'entrée de l'établissement.

### Stationnement

Pour le public en situation de handicap ou à mobilité réduite, **2 stationnements réservés** sont disponibles à l'intérieur de l'établissement, sur les parkings des professionnels. Ces places sont elles aussi partagées avec le CNFPT.

### Circulation à l'extérieur du bâtiment

L'allée au pied du bâtiment est piétonne mais le passage de véhicule est possible, les véhicules sont donc priés de circuler à vitesse réduite. L'entrée du bâtiment est directement accessible à voiture (dépose du public au besoin)

### ACCESSIBILITE DU BATIMENT

Entrée du bâtiment

L'ouverture de la porte étant manuelle (porte lourde), il est conseillé de prévenir au 03 86 71 84 20 l'accueil au moment de l'entrée dans le bâtiment. Une personne viendra accueillir la personne et accompagner les déplacements.

### Circulation dans le bâtiment

Le bâtiment est organisé sur 3 niveaux : Rez-de-chaussée et 2 étages.

Tous les niveaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, via un **ascenseur**. L'ascenseur est signalé sur le plan.

Au rez-de-chaussée :

- Le hall
- Le bureau de la directrice
- L'accueil et le secrétariat
- Les locaux techniques
- Six salles de TD

Au premier étage :

- Les bureaux des formateurs
- Une salle de TD
- Trois salles de TP
- Trois chambres d'hôpital
- Une salle de réunion
- Une salle de détente pour le personnel
- Une réserve de matériel

Au deuxième étage :

- Un amphithéâtre (places disponibles aux PMR)
- Une salle de cours
- Un centre de documentation
- Cinq salles de TD

<b>IFSI-IFAS-IFA</b> <b>GHT DE LA NIEVRE</b> <b>RÉGION</b> <b>BOURGOGNE</b> <b>FRANCHE</b> <b>COMTÉ</b> 	<b>DOCUMENTATION</b>	Réf : ADM-DOC-001
	Famille : Administratif	Version : 02
	<b>REGISTRE D'ACCESSIBILITE</b> <b>INSTITUTS DE FORMATION DE NEVERS</b>	Date d'application :
		Pages : 3/5

### Bandes podotactiles dans les escaliers

Des bandes podotactiles ont été installées au niveau des différents paliers des escaliers afin de sécuriser les déplacements de personnes souffrant d'un déficit visuel. Les escaliers sont signalés sur le plan.

### Sanitaires

Chaque étage comporte des sanitaires adaptées, des urinoirs abaissés sont disponibles dans les sanitaires messieurs.

### Sécurité incendie

A chaque étage des zones refuges sont signalisées sur le plan d'évacuation incendie.

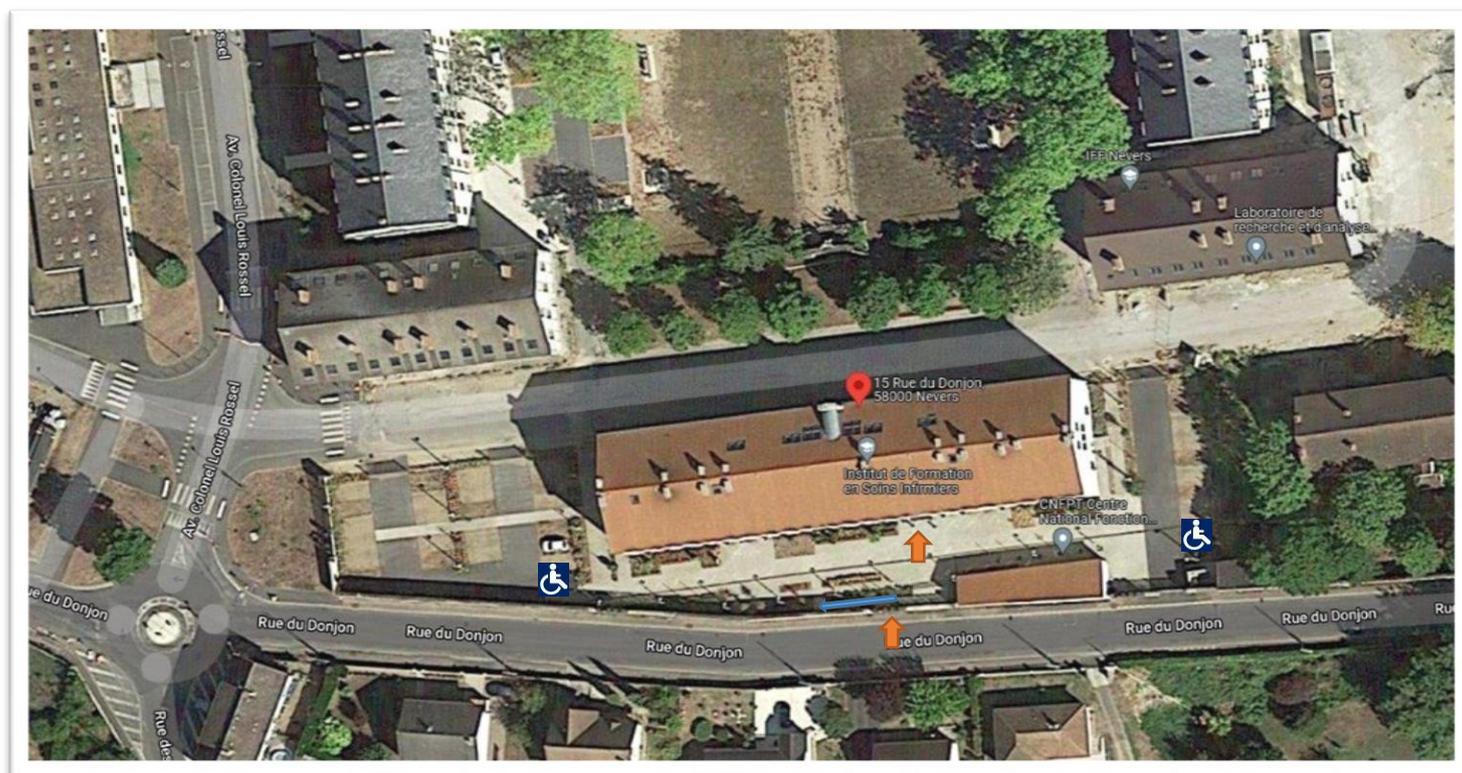


## FORMATION DU PERSONNEL

1 formateur de l'IFSI est « référent handicap » dans l'institut de formation. L'emplacement du bureau est indiqué sur le plan.

L'ensemble de l'équipe est sensibilisé au handicap.

## VUE DE L'ETABLISSEMENT



Rampe d'accès

Accès établissement et bâtiment

Place de parking

## FICHE DE SYNTHÈSE



# Accessibilité de l'établissement



### Bienvenue à l'institut de formation en soins infirmiers, d'aides-soignants et d'ambulanciers de Nevers

- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous  oui  non
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services  oui  non



### Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



### Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé  oui  non

→ Le personnel connaît le matériel  oui  non



Contact : 03 86 71 84 20 ou [chan.ifsi.sec@ght58.fr](mailto:chan.ifsi.sec@ght58.fr)



### Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 20001120300011

Nom du représentant de la personne morale : Sophie NOURRY

Adresse : 15, rue du Donjon – 58000 NEVERS



## Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. Mise en place d'un carillon d'appel d'aide à l'entrée du bâtiment avec signalétique

Actuellement il faut contacter l'agent d'accueil au 03 86 71 84 20



Ce service sera accessible le : 31 décembre 2024



Ce service ne sera pas  accessible (Voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

OUI  NON



2.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas  accessible (Voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

OUI  NON



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas  accessible (Voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

OUI  NON